

	0229-19 Les Etroits Val d'Isère	
Note	ESQUISSE- INDICE N° 02	DATE 13/05/2026

1. Description des accès chantier et organisation des travaux

Dans le cadre du projet hôtelier situé à Val d'Isère, l'organisation des travaux a été définie selon une démarche d'évitement et de réduction des incidences (séquence ERC), visant à limiter strictement les interactions avec les milieux naturels environnants.

Les opérations de terrassement feront l'objet d'une conception et d'un suivi par un bureau d'études spécialisé, garantissant une optimisation des mouvements de terres ainsi qu'une adaptation fine aux contraintes topographiques, hydrauliques et environnementales du site.

Les enjeux écologiques identifiés, notamment les éléments de végétation considérés comme sensibles, seront pris en compte dès la phase préparatoire du chantier. Des mesures de mise en défens seront déployées en amont des travaux afin d'éviter toute dégradation accidentelle. Ces dispositifs feront l'objet d'un balisage physique ainsi que d'une signalétique adaptée.

Un suivi écologique en phase chantier sera assuré, incluant des visites de contrôle réalisées par un écologue, permettant de vérifier la bonne application des mesures d'évitement et, le cas échéant, d'ajuster les modalités d'intervention.

Les flux d'accès et d'approvisionnement du chantier seront exclusivement organisés via la rue des Étroits, voie existante déjà anthropisée. Cette disposition permet d'éviter toute sollicitation des secteurs naturels périphériques et de limiter les risques de dérangement ou de dégradation des habitats.

L'emprise du chantier sera strictement cantonnée aux zones déjà artificialisées ou présentant une faible sensibilité écologique. L'ensemble des installations de chantier (base vie, zones de stockage, aires de manœuvre, Plan d'Installation de Chantier – PIC) sera localisé en aval du site, au sein du tènement foncier existant.

Aucun espace naturel ou semi-naturel ne sera mobilisé pour :

- le stockage des matériaux ;
- l'installation des infrastructures de chantier ;
- la gestion des déblais et remblais.

Le site, dans sa configuration actuelle, présente des surfaces suffisantes et adaptées pour accueillir l'ensemble des fonctionnalités logistiques, incluant le stockage temporaire des matériaux, la gestion et l'évacuation des terres de terrassement ainsi que les phases de réalisation du gros œuvre.

Cette organisation vise à contenir l'ensemble des incidences potentielles au sein d'espaces déjà anthropisés, conformément aux principes de réduction des impacts. Les modalités d'intervention retenues n'impliquent aucune modification des écoulements naturels ni du régime hydraulique du site.

2. Dispositions prévues pour l'intégration paysagère du projet

Le projet a été conçu selon une logique d'intégration paysagère et écologique, visant à assurer sa compatibilité avec les caractéristiques du site et du grand paysage alpin.

Les aménagements paysagers s'inscrivent dans une démarche de renforcement de la qualité écologique et paysagère, ainsi que de la trame végétale locale.

À ce titre, une intervention est prévue en aval du site, au sein d'un secteur présentant des conditions favorables au développement de la strate arborée. Celle-ci consistera en la réintroduction d'arbres de haute tige. Cette strate arborée, actuellement absente, permettra de renforcer la continuité écologique et d'améliorer la qualité paysagère du secteur.

Des dispositifs complémentaires seront mis en œuvre en périphérie immédiate du projet, notamment sur les franges Est et Ouest, via l'aménagement de bandes plantées d'environ trois mètres de largeur. Ces espaces végétalisés constitueront des zones tampons participant à l'insertion visuelle du projet et à la transition avec les espaces environnants.

À l'échelle du bâti, des mesures d'intégration végétale sont également prévues. Des bacs plantés seront installés sur les balcons afin de permettre l'implantation d'arbustes de développement intermédiaire (jusqu'à environ 1,60 mètre). Ces éléments contribueront à atténuer la minéralité des façades et à renforcer la qualité écologique du projet.

Les cheminements et accès seront réalisés en pierre de Luzerne, matériau local présentant des qualités d'intégration paysagère et de durabilité, assurant une cohérence avec les références constructives du territoire.

Enfin, le parti architectural repose sur une composition volumétrique fragmentée, inspirée de l'organisation traditionnelle en hameau. Cette approche permet de réduire l'effet de masse du projet et de favoriser son insertion dans le tissu bâti existant. Le projet s'inscrit ainsi dans une logique de densité maîtrisée, contribuant à une intégration harmonieuse dans le paysage montagnard.